

APPV – Assistant Projet Parcours de Vie



Certification professionnelle en cours d'inscription au RNCP



Prérequis :

La certification est accessible aux candidats titulaires d'un niveau Bac+2 et/ou d'une expérience professionnelle en tant que salarié ou bénévole dans les champs sanitaire, social et médico-social, éducatif, etc.



Durée de la formation :
8 mois



Formation à LYON

Programme :
151h théoriques
70h pratiques



Financement :
Consultez notre site internet pour les financements et les tarifs

Retrouvez l'ensemble des dispositifs d'accès sur notre site internet.

Présentation

L'APPV - facilitateur soutient les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, les familles ayant un ou des enfants concernés dans l'élaboration de leur projet et leur parcours de vie.

Ainsi, il ou elle :

- écoute et aide la personne et/ou les représentants légaux d'enfants mineurs à se projeter, à exprimer ses/leurs attentes et à élaborer le ou les projets de la personne ;
- facilite la mobilisation des ressources et des acteurs qui permettront la mise en place des projets que les personnes en situation de vulnérabilité ou que les parents d'enfants concernés souhaitent, dans tous les domaines de la vie (accès au droit, éducation, aides techniques, soins, culture, sport, loisirs, travail...);
- se positionne comme un appui, aux côtés des personnes accompagnées, sans se substituer à elles dans l'élaboration du projet ou dans la réalisation des démarches.

Contexte

Le développement des dispositifs de soutien à l'autodétermination met en évidence le besoin croissant de professionnels pour accompagner les projets de vie des personnes en situation de handicap. Les assistants au projet et parcours de vie (APPV), jouent un rôle clé en offrant un accompagnement personnalisé et en facilitant l'accès aux droits des personnes.

Un consortium a été formé en Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre au besoin de formation de ces professionnels, rassemblant Prisme 21 Loire, la Fédération Trisomie 21 France, l'AR PEP et OCELLIA.

Prisme ACCES, fort de dix ans d'expérience dans les dispositifs de soutien à l'autodétermination, a identifié les besoins de formation des APPV.

Prisme 21 Loire ainsi que la Fédération Trisomie 21 France, ont participé à la rédaction du cadre de référence national sur ces dispositifs de soutien à l'autodétermination et des facilitateurs.

OCELLIA accompagne des groupes d'analyse de la pratique d'APPV et s'engage dans la vie de la C360 du Rhône.

Objectifs

Le certificat APPV - facilitateur vise le déploiement d'un nouveau métier : celui de l'appui à la maîtrise d'ouvrage du projet pour des personnes adultes en situation de handicap ou de vulnérabilité et/ou des proches / aidants / représentants légaux pour des enfants mineurs en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Ainsi, conformément aux travaux menés par le CNAM et Nexem, le certificat vise le développement des compétences suivantes :

- Soutenir l'exercice des droits fondamentaux des personnes, leur autodétermination et leur maîtrise d'ouvrage relative au projet et au parcours de vie
 - Adopter une posture professionnelle à côté et du côté de la personne et être indépendant des acteurs de l'offre.
 - Réguler et évaluer la mise en place du projet et parcours de vie de la personne
 - Mobiliser des réseaux partenariaux
 - Communiquer et promouvoir en externe le dispositif d'appui à l'autodétermination
 - Réaliser une veille sur les outils, dispositifs existants
- L'ensemble de ces éléments devant constituer un système équitable de coopération

Méthodes et outils pédagogiques

Les enseignements alternent différents formats : apports théoriques ; travaux dirigés (études de cas, mises en situation), ateliers coopératifs (suivi de la pratique et des stages) ; masterclass (débat et partages de points de vue entre différents experts) ; itinérances en milieu d'intervention (immersion dans le lieu d'exercice de l'intervenant) ; temps de suivi individuel régulier des étudiants. Certaines interventions seront assurées par des duos.

Check-list de l'inscription

1 - Consulter les conditions et modalités d'inscription sur notre site.

2 - Compléter le dossier d'inscription en ligne accompagné de l'ensemble des documents demandés.

Dossier d'inscription en ligne sur dans la rubrique Formations Supérieures.

Pour toute demande de renseignement

Ocellia – Campus de Lyon

Sylvain VALOIS, Responsable pédagogique de la formation : s.valois@ocellia.fr

Céline MOREL, Responsable administrative de la formation : c.morel@ocellia.fr

Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

